



les stations

Stade Raphaël Poirée

## AUTORISATION D'UTILISATION DU PAS DE TIR DE BIATHLON

<b>STRUCTURE ou ATHLETE</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Adresse mail</b>	
<b>Nombre d'athlètes</b>	
<b>N° de LICENCE</b>	(si groupe : voir verso)
<b>N° de CANON</b>	
<b>Date / Période d'utilisation</b>	
<b>Responsable du groupe sur place (nom, téléphone)</b>	

L'utilisateur a pris connaissance des arrêtés municipaux n° 006.19 du 15/01/2019 et 071.2019 du 20/08/2019 de la commune de Vassieux-en-Vercors relatifs à la sécurité sur le stade de biathlon. Il s'engage à respecter rigoureusement les termes de ces arrêtés.

L'utilisateur s'engage à respecter les normes de sécurité qui s'appliquent à la pratique du tir et aux conditions d'utilisation énoncées dans les arrêtés municipaux.

Toute détérioration relevée est à la charge de l'utilisateur pendant la période de mise à disposition.

Fait en **deux** exemplaires

A \_\_\_\_\_, le

**L'utilisateur**

(mention « lu et approuvé »)

